

POLITIQUE DES DROITS HUMAINS

1. Objet

La présente Politique relative aux Droits Humains formalise les engagements de Linman & Associés en matière de respect des droits humains dans le cadre de ses activités de recrutement par approche directe et de conseil en ressources humaines.

Elle complète la Charte Éthique, RSE & JEDI de Linman & Associés et s'applique aux activités de l'entreprise, à ses collaborateurs et, dans le cadre de sa capacité d'influence, à ses relations avec ses clients, candidats, fournisseurs, prestataires et autres partenaires professionnels.

2. Référentiels internationaux et engagement public

Linman & Associés s'engage publiquement à respecter les droits humains internationalement reconnus et à conduire ses activités dans le respect des principes établis par les référentiels suivants :

- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- la Charte internationale des droits de l'homme, comprenant notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Linman & Associés entend prévenir, dans le cadre de ses activités et de son niveau d'influence, les atteintes aux droits humains auxquelles l'entreprise pourrait contribuer ou être directement liée par ses relations professionnelles, et agir de manière proportionnée lorsqu'un risque ou un impact est identifié.

3. Principes appliqués aux collaborateurs

Linman & Associés veille notamment au respect des principes suivants :

- égalité de traitement, respect de la dignité et prévention de toute forme de discrimination ou de harcèlement ;
- interdiction de toute forme de travail forcé, obligatoire, servile ou contraint ;
- interdiction du travail des enfants dans des conditions contraires aux normes applicables ;
- respect de la liberté d'association et des droits fondamentaux au travail ;
- conditions de travail conformes à la législation applicable, notamment en matière de contrat de travail, rémunération, temps de travail, repos, santé et sécurité ;
- respect de la vie privée et protection des données personnelles ;
- possibilité de signaler de bonne foi une situation contraire aux engagements éthiques de l'entreprise, sans mesure de représailles.

4. Droits humains dans l'activité de recrutement

Compte tenu de son activité, Linman & Associés accorde une attention particulière au respect des droits des candidats et des personnes accompagnées dans les processus de recrutement.

À ce titre, l'entreprise s'engage notamment à :

- évaluer les candidatures sur la base de critères professionnels liés aux compétences, à l'expérience et aux exigences objectives du poste ;
- prévenir les discriminations dans la rédaction des offres, l'approche directe, la sélection et l'évaluation des candidats ;
- assurer un traitement respectueux, équitable et confidentiel des candidatures ;
- limiter la collecte et l'utilisation des données personnelles aux finalités légitimes du recrutement et respecter les règles applicables en matière de protection des données ;

- ne pas accepter sciemment de consignes de recrutement contraires aux principes de non-discrimination ou aux droits fondamentaux.

5. Relations avec les clients, fournisseurs et prestataires

Linman & Associés prend en compte, de manière proportionnée à sa taille, à son activité et à son niveau d'influence, les enjeux liés aux droits humains dans ses relations professionnelles.

L'entreprise peut notamment intégrer ces enjeux dans l'évaluation de ses fournisseurs et prestataires, en tenant compte de la nature des biens ou services achetés, du niveau de dépense ou de volume, de la pertinence au regard des enjeux prioritaires ainsi que de la gravité et de la probabilité d'un impact négatif potentiel sur les droits humains.

Lorsqu'un risque significatif est identifié, Linman & Associés peut demander des informations ou justificatifs complémentaires, engager un échange avec le partenaire concerné, définir des mesures correctives proportionnées ou réexaminer la relation professionnelle.

6. Identification et traitement des risques

Linman & Associés adopte une approche fondée sur les risques. Les enjeux sont appréciés au regard de la nature des activités et relations concernées, de la gravité potentielle de l'atteinte, de sa portée, de son caractère réparable et, lorsque pertinent, de sa probabilité.

Les principaux risques peuvent notamment concerner la discrimination, les conditions de travail, le travail forcé ou le travail des enfants dans les chaînes de valeur, la santé et la sécurité, la protection de la vie privée et des données personnelles, ou toute autre atteinte aux droits fondamentaux susceptible d'être liée aux activités de l'entreprise.

7. Signalement et traitement des préoccupations

Tout collaborateur ou partie prenante ayant connaissance d'une situation susceptible de contrevenir aux engagements de la présente politique peut la signaler à la Direction de Linman & Associés selon les modalités prévues par les dispositifs éthiques internes de l'entreprise.

Les signalements sont examinés avec confidentialité et impartialité. Linman & Associés veille à ce qu'aucune personne ayant effectué de bonne foi un signalement ne fasse l'objet de représailles du fait de cette démarche.

8. Gouvernance, mise en oeuvre et suivi

La Direction de Linman & Associés est responsable de la mise en oeuvre de la présente politique. Elle veille à sa diffusion, à sa cohérence avec les autres politiques et procédures de l'entreprise et à la prise en compte des risques identifiés.

Les engagements relatifs aux droits humains peuvent être intégrés aux processus internes pertinents, notamment en matière de recrutement, de gestion des collaborateurs, de sélection et d'évaluation des fournisseurs et prestataires, de protection des données et de traitement des alertes.

Lorsque des écarts ou risques sont identifiés, la Direction détermine les actions proportionnées à mettre en oeuvre et en assure le suivi.

9. Publication et accessibilité

La présente Politique relative aux Droits Humains constitue l'engagement public de Linman & Associés en matière de respect des droits humains. Elle est destinée à être mise à disposition des parties prenantes sur le site internet de l'entreprise.

URL publique : <https://linmanetassocies.fr/a-propos/engagements/>

Date de publication : 03/09/2026

10. Révision

La présente politique est réexaminée périodiquement par la Direction et peut être actualisée afin de tenir compte de l'évolution des activités de Linman & Associés, de ses risques, de ses pratiques, des attentes de ses parties prenantes ou des référentiels applicables.

11. Approbation

La présente Politique relative aux Droits Humains est approuvée par la plus haute instance de gouvernance de Linman & Associés et formalise l'engagement de l'entreprise à respecter les droits humains internationalement reconnus dans le cadre de ses activités et de ses relations professionnelles.

Fait à : Nantes

Le : 03/09/2026

Lynda Stien

Directrice Générale Linman & Associés

